

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Vincent

<https://www.cadre21.org/membres/61977864b51bca4c059db289>

Date d'obtention : 2021-04-29 20:10:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une méthode visant le partenariat entre les écoles, les services de police et le DPCP afin d'accélérer le traitement des situations sextage. Il s'agit également d'une méthode de sensibilisation à l'autoexploitation juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait d'avoir des étapes à suivre et une grille d'évaluation permet d'être plus efficace et plus rapide dans les interventions en sextage. Le personnel scolaire pourra se diriger vers les bonnes personnes ayant reçues la formation et pouvoir agir de la bonne façon.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois en aucun cas consulter les images ou les vidéos d'une situation sextage, me protégeant ainsi de toute infraction criminelle.